Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

L'année UFA au sein du secteur programmes

Tâches des responsables de programmes 2024/2025

Niveau Licence et Master

<table>
<tr><th></th><th>Avril 2024</th><th>Mai 2024</th><th>Juin 2024</th><th>Juillet 2024</th><th>Août 2024</th><th>Septembre 2024</th><th>Octobre 2024</th><th>Novembre 2024</th><th>Décembre 2024</th><th>Janvier 2025</th><th>Février 2025</th><th>Mars 2025</th></tr>
<tr><td>Evaluation des cursus

Interlocuteur.rices :
C. Reimeringer
S. Kletzke-Vuković
D. Weislinger
N. Huppert
V. Chemeta</td><td>Publication des résultats de l'évaluation pour 2024/25 - concerne le soutien à partir de l'année universitaire 2024/25</td><td>02/05/2024
Mise en ligne des appels à projets pour les cursus franco-allemands et programmes de PhD-Track pour l'année universitaire 2025/26</td><td>30/06/2024
<u>pour toutes les demandes de soutien</u> : échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2025/26 (formulaire en ligne)</td><td colspan="3"></td><td>31/10/2024
Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour 2025/26 (en ligne)</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>Événements</td><td colspan="2"></td><td>05-07/06/2024
Assemblée des établissements membres et Rencontre des responsables de programmes à Paris</td><td colspan="2">Inscription à la formation des responsables de programmes

Prévente des billets pour le Gala des 25 ans à partir du 01/05/2024 sous www.dfh-ufa.org</td><td>20/09/2024
Formation des responsables de programmes à Sarrebruck

27/09/2024
Gala des 25 ans
Congresshalle, Sarrebruck</td><td></td><td>15-16/11/2024
Forum franco-allemand à Strasbourg</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Inscription et réinscription des étudiants pour 2024/25

Interlocutrices :
N. Schmidt
D. Boeglen</td><td colspan="2"></td><td colspan="4">02/05-30/09/2024
Inscription et réinscription en ligne pour tous les étudiants de l'UFA</td><td colspan="3"></td><td rowspan="2">Du 15/01 au 31/03/2025
2ème session d'inscription pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2024/25,
uniquement pour les étudiants sélectionnés après le 30/09/2024 (en ligne)</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="4"><u>Tâche des responsables de programmes</u> :
Demande d'attribution de la subvention UFA en confirmant les inscriptions des étudiants et en validant en ligne la liste complète des étudiants (en ligne) au plus tard pour le 04/10/2024 – ceci est également valable pour les cursus sans étudiants.</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Conventions d'allocations 2024/25

Interlocutrices :
N. Schmidt
D. Boeglen</td><td colspan="2"></td><td><u>Facultatif</u> :
Demande de pré-financement des aides à la mobilité (en ligne, possible jusqu'au 31/08)</td><td colspan="3">Après validation des listes d'étudiants par tous les partenaires d'une coopération :
Etablissement et envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation aux établissements</td><td>15/12/2024
Date limite de renvoi des conventions d'allocations pour mise en paiement</td><td colspan="3">Demande d'aides à la mobilité supplémentaires et établissement d'éventuels avenants (par courriel, possible jusqu'en juin 2025)</td></tr>
<tr><td colspan="3"><u>Tâche des responsables de programmes</u> :
La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.</td><td colspan="3"><u>Tâche des responsables de programmes</u> :
Le cas échéant, l'avenant au contrat doit être signé par les responsables de programmes et la direction d'établissement puis être renvoyé à l'UFA dans les meilleurs délais.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Mise en paiement des allocations accordées pour 2024/25

Interlocutrices :
N. Schmidt
D. Boeglen</td><td colspan="3"></td><td colspan="5">Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement dès que l'UFA aura réceptionné la convention d'allocation signée et le justificatif de l'utilisation des allocations.</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td colspan="5"><u>Tâche des responsables de programmes</u> :
Transmission des informations relatives aux versements prévus aux services financiers et/ou comptables et communication des versements à effectuer pour les étudiants. Les aides à la mobilité doivent être reversées aux étudiants dans un délai de 3 semaines après leur virement à l'établissement.</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="3">Justificatifs d'utilisation des allocations 2023/2024

Interlocutrices :
C. Reimeringer
L. Rosada</td><td colspan="3" rowspan="3"></td><td colspan="5">Mise en ligne du justificatif d'utilisation des allocations 2023/2024</td><td colspan="3" rowspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="5">Jusqu'au 31/10/2024
<u>Tâche des responsables de programmes</u> :
Validation du justificatif d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité 2023/2024 (en ligne)</td></tr>
<tr><td colspan="5">Jusqu'au 31/12/2024
<u>Tâche des responsables de programmes</u> :
Etablissement et validation du rapport d'activité 2023/2024 (en ligne)
Envoi des signatures de la direction d'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable (par la poste)
Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisées.</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Certificats

Interlocutrices :
N. Schmidt
L. Danton-Groß</td><td colspan="11"><u>Tâche des responsables de programmes</u> :
Déclaration en ligne des doubles diplômés.

Etablissement des certificats tout au long de l'année sur demande des responsables de programmes. Pour des remises de diplômes, la demande doit être faite au plus tard un mois avant la date de remise des diplômes.</td></tr>
</table>

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

L'année UFA au sein du secteur programmes

Tâches des responsables de programmes 2024/2025

Niveau Doctorat

	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
Evaluation des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) Interlocutrices : C. Reimeringer S. Kletzke-Vuković N. Bedersdorfer	Publication des résultats de l'évaluation pour 2025 - concerne le soutien à partir de l'année civile 2025	**02/05/2024** Mise en ligne des appels à projets pour les CDFA pour l'année civile 2026	**30/06/2024** Pour les demandes de soutien pour un CDFA: échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2026 (formulaire en ligne)				**31/10/2024** Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour le début/la prolongation d'un CDFA à partir du 01/01/2026					
Événements			**05-07/06/2024** Assemblée des établissements membres et Rencontre des responsables de programmes à **Paris**	**Prévente des billets** pour le **Gala des 25 ans** à partir du 01/05/2024 sous www.dfh-ufa.org		**27/09/2024** **Gala des 25 ans** Congresshalle, Sarrebruck		**15-16/11/2024** Forum franco-allemand à Strasbourg				
Inscription des doctorants pour 2024 Interlocutrices : N. Schmidt N. Bedersdorfer	Inscription dans un CDFA des doctorants demandant des aides à la mobilité toute l'année avec un formulaire « inscription des doctorants » (cf. site internet)											
Conventions d'allocations à partir du 01/01/2025 Interlocutrices : C. Reimeringer N. Schmidt N. Bedersdorfer		Envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation (conventions-cadres pour 4 ans) aux établissements	**<u>Tâche des responsables de programmes</u> :** La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.				**31/12/2024** Date limite de renvoi des conventions d'allocations. A partir du 01/01/2025, les appels des fonds peuvent être envoyés à l'UFA					
Mise en paiement des allocations accordées pour 2024 Interlocutrices : N. Schmidt N. Bedersdorfer	Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement pour l'année 2024 dès que l'UFA réceptionne les appels de fonds. Délai pour la demande d'allocation : le 31/12/2024									**31/01/2025** Dernier versement des allocations pour l'année 2024, uniquement pour des allocations demandées avant le 31/12/2024		
Justificatifs d'utilisation des allocations 2024 Interlocutrices : C. Reimeringer L. Rosada N. Bedersdorfer									Mise en ligne des formulaires pour les justificatifs d'utilisation des allocations 2024.			**31/03/2025** Envoi du justificatif (rapport financier et rapport d'activité) 2024 avec les signatures de la direction d'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable (par la poste) Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisées.